

Reprises et cessions

Les reprises et cessions doivent être dessinées et également annoncées sur Acorda, lors du recensement, sous l'onglet formulaire A / Reprise et cession.

Nous vous demandons d'être précis dans vos indications et de compléter minutieusement toutes les rubriques.

Nous vous demandons de nous transmettre une copie du contrat de bail ou tout autre document pouvant nous apporter la preuve que cette surface vous est légalement attribuée (location ou vente). Cette exigence fait suite à de nombreux problèmes juridiques auxquels nous avons été confrontés.

Nous vous signalons encore que lors d'une reprise de parcelles (parcelles déjà déclarées les années précédentes), celle-ci ne peut être validée que lorsque la cession a été confirmée par l'ancien exploitant ou la cessation d'activité de celui-ci.

Exemple:

Bienvenue dans Acorda > Recensement > Formulaire A > Reprises et cessions >

Nouvelle reprise ou cession

Reprise ou cession	Reprise ▼
Nom de la parcelle	Les Plantées
Numéro	10
No alpha	A
Commune	Val-de-Ruz - (6487) ▼
Nom et adresse nouveau/ancien exploitant	X. Zed. Grand-Rue, 2053 Cernier
Surface (ares)	150
No parcelle (cadastre)	Cernier 123 x
Remarque	

Enregistrer

Sous "No parcelle (cadastre)", veuillez indiquer le nom du cadastre (pour les communes fusionnées, le nom avant la fusion, exemple Cernier et non pas Val-de-Ruz) et le **numéro du bien-fonds**. Exemple: Cernier 123.

Lors de reprise de surfaces avec contrats Réseau et/ou Paysage, indiquer sous "Remarque" si le contrat existant est repris, ce qui est préférable. Il est primordial de vous inscrire auprès du comité de la région concernée pour vous acquitter des cotisations idoines, afin de pouvoir toucher les contributions.